

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 12 septembre 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **23** membres.

19/102/ECSS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social - 3^{ème} répartition 2019.

19-34289-DASA

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social de notre secteur dans le cadre de la 3^{ème} répartition 2019.

La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une troisième répartition des crédits de l'année 2019, d'un montant de 48 800 Euros est soumise à notre approbation dont 2800 Euros pour des associations de notre secteur.

Sont annexés à ce rapport, les conventions et avenants de toutes les associations subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Des subventions sont attribuées à des associations d'Intérêt Social de notre secteur, au titre de l'année 2019 et dans le cadre d'une troisième répartition de crédits :

Tiers 032650 Association Pondy Métropole 21, rue des Crottes 13011 Marseille EX013815	600 Euros
Tiers 042013 Compagnie Après la Pluie 1, route des Camoins 13011 Marseille Ci-annexé : avenant n°1 à la convention n°19/80772 du 17 juin 2019 EX014009	700 Euros
Tiers 005389 Pédagogie Active pour la Remotivation de l'Intérêt de l'Enfant 62, chemin des Campanules 13012 Marseille Ci-annexé : avenant n°1 à la convention n°19/80774 du 17 juin 2019 EX014424	1 000 Euros
Tiers 011616 Association Musicale Socio-Culturelle AMSC 1, allée des Pinsons Beaumont 13012 Marseille Ci-annexé : avenant n°1 à la convention n°19/80775 du 17 juin 2019 EX013037	500 Euros

ARTICLE 2

Sont approuvés les conventions et avenants ci-annexés.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions et ces avenants.

ARTICLE 3

Le montant de la dépense, soit 45 800 Euros (quarante cinq mille huit cents Euros), dont 2800 Euros (deux mille huit cent Euros) pour notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2019 - nature 6574.1 - fonction 524 - service 21502 - action 13900914.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 12 septembre 2019